



DRAC, SDAP.....

....DERNIERES NOUVELLES DU FRONT

Suite aux demandes réitérées de plusieurs syndicats, dont la CGT-Culture, le ministère avait convoqué ce jour, mardi 9 mars, une nouvelle réunion sur la situation des DRAC et des SDAP.

La séance était présidée par le Secrétaire général du Ministère de la Culture, Guillaume BOUDY, entouré du Département de l'Action territoriale, du service des Ressources Humaines et du service des affaires financières et générales du secrétariat général.

Les principaux sujets abordés furent le prochain décret DRAC/SDAP (non encore publié), les projets de service et la mise en œuvre de CHORUS dans le cadre des Centres de Services Partagés (CSP).

Dans ces interventions, la CGT-Culture n'a cessé de revenir sur le contexte extrêmement préoccupant dans lequel sont conduites toutes ces opérations, à savoir la Réorganisation territoriale des administrations de l'État (REATE), la RGPP motivée par des suppressions massives d'emplois publics et les multiples atteintes au statut et aux garanties des agents de la Fonction publique via, notamment, la récente loi dite de mobilité.

1 Le décret DRAC/SDAP

Soumis l'avis du Comité technique paritaire ministériel à l'automne, le projet de décret n'a été transmis au Conseil d'État que le 15 février. Il devrait en ressortir, nous dit-on, vers la fin mars, puis être ensuite adressé aux ministres co-signataires pour une publication au Journal Officiel, au mieux, deuxième quinzaine d'avril. Sur le décret, nos autorités ministérielles se hâtent donc lentement, par contre, elles s'acharnent à mettre la gomme sur les projets de service..... mais sans texte officiel!

Concernant la Région Ile-de-France et les départements d'Outre-Mer, nécessitant des décrets spécifiques, c'est encore plus fort : pour l'Ile-de-France, le texte est encore soumis à concertation interministérielle pour une présentation en Conseil des ministres mi-juin ; pour les DOM, le projet de décret est à ce jour à peine rédigé.

2 Projets de service

Selon un recensement de l'administration, huit DRAC auraient totalement finalisé l'exercice, les projets de service ayant déjà été validés par le Préfet de région Mais on s'abstient de nous dire lesquelles.

La CGT est très longuement revenue sur la parodie de dialogue social et de concertation qui a entouré, dans quasiment toutes les DRAC, cette opération comme nous l'avions dénoncé en février dans notre publication *l'écho des DRAC et des SDAP*.

En la matière, le pompon revient à la DRAC Ile-de-France qui n'a rien trouvé de mieux que de faire valider le projet de service définitif par une consultation écrite, où le débat était limité à mettre une croix dans la case *pour; contre ou abstention*, mascarade à laquelle seule la CGT-Culture a refusé de se prêter. Et nous avons raison : cette procédure est parfaitement illégale, ce qu'a explicitement indiqué le ministère à la Directrice qu'il vient de nommer.

Le Secrétaire général, Guillaume BOUDY, conteste ouvertement tout déficit de dialogue social allant même jusqu'à ajouter dans une formule dont il a le secret, « il y a eu concertation car il y a eu des instructions en ce sens»!

Projets de service aujourd'hui et plans d'action des DRAC demain, les DRAC et les SDAP sont sauvés, renforcés et modernisés nous répètent-on à l'envi. Qui est prêt à avaler autant de couleuvres dans un contexte de casse généralisée des services et de l'emploi public ?

Dans une note rédigée par le Département de l'action territoriale / secrétariat général, communiquée l'automne dernier à la mission d'audit du ministère (préparatoire à la phase 2 de la RGPP), et que la CGT-Culture s'est procurée, on peut en effet lire :

«Les diminutions d'effectifs depuis 2008, notamment dans le cadre de la première vague de la RGPP, ont été très fortes pour les services déconcentrés du Ministère : - 152 ETP pour les DRAC et les SDAP, soit une baisse de presque 6%. A ceci se sont ajoutés les transferts de 13 ETP au Centre des monuments nationaux (CMN) en 2009, du fait du transfert de la maîtrise d'ouvrage sur certains monuments au CMN. Il faut préciser que les DRAC ont un taux de vacance de l'ordre de 6%, difficilement résorbable pour certaines régions ou départements peu attractifs.»

«Les projets de service doivent permettre d'accroître la visibilité de l'action des DRAC et leur efficacité, dans le contexte actuel de baisse d'effectifs évoqué plus haut »

Après cela, qui peut encore douter que la manœuvre «projet de service» n'est en fait qu'un recalibrage des missions et de l'administration du ministère en régions, proportionnellement aux diminutions drastiques de moyens et d'effectifs que la CGT- Culture n'entend cesser de combattre.

3 La mise en œuvre de CHORUS dans le cadre des Centres de Services Partagés (CSP)

Plus de 160 ETP supprimés en DRAC et en SDAP depuis 2008! Le Secrétaire général du ministère a aujourd'hui amplement raison de se féliciter d'avoir bien défendu les services déconcentrés de la Culture en ayant obtenu que les emplois transférés pour la mise en œuvre de CHORUS ne représentent qu'une ponction supplémentaire de 55 ETP au 1er janvier 2011, et 65 en y incluant les Services à Compétence Nationale (SCN), 2 pour la catégorie A, 10 pour la catégorie B et 53 pour la catégorie C. Quand on sait que le ministère calcule que l'équivalent de 122 emplois sont dédiés à la fonction financière dans nos services déconcentrés, on voit toute l'ampleur de cette nouvelle saignée!

Encore à cette date, on ne nous dit par ailleurs rien sur le tribut dont la Culture devra s'acquitter demain au titre de la mutualisation des autres fonctions supports : achats, informatique, gestion des personnels avec l'opérateur national de paye (ONP), et les autres regroupements à venir (formation, retraite etc..).

Nous ne résistons pas, à ce stade, à reproduire ici le paragraphe de fin de la note du Département de l'action territoriale de l'automne dernier précédemment évoquée :

« En conclusion, les services déconcentrés ont connu une baisse sensible de leurs effectifs ces dernières années, alors que les enjeux des réformes tant territoriales que sectorielles (patrimoine, spectacle vivant avec les Entretiens de Valois, architecture, Éducation artistique et culturelle qui est l'une des priorités du Président...) ou encore fonctionnelles (CHORUS, Contrôle interne budgétaire, politique immobilière, État exemplaire...) sont extrêmement importants à l'heure actuelle et constituent pour les DRAC de réels défis pour les années à venir. Il apparaît que de nouvelles diminutions d'effectifs ne sont ni possibles, ni politiquement souhaitables ».

On nage en pleine schizophrénie!

Nous n'épilouterons pas ici sur le lot d'informations qu'a également souhaité nous fournir l'administration, dans un fouillis indescrivable, sur le recrutement proprement dit des agents appelés à rejoindre les plateformes CHORUS. En résumé, des avis de vacance devraient paraître aux alentours du 26 mars sans que l'on sache encore combien de postes seront attribués à chaque région. C'est le Ministère de la Culture qui mettra en œuvre et coordonnera les opérations. Les personnels sélectionnés, obligatoirement titulaires de ce que nous en avons compris, seront ensuite placés en position de détachement longue durée dans les services de Bercy en région, sans qu'aucune précision ne soit aujourd'hui donnée quant à leurs conditions de carrière et de rémunération dans leur nouvelle affectation.

La CGT-Culture a entre autres fortement insisté pour que les prérogatives des Commissions administratives paritaires (CAP) soient pleinement respectées pour ces mouvements durant tout le processus afin de garantir une réelle équité de traitement et de parer à de possibles dérives (candidats écartés ou, à l'inverse, collègues poussés contre leur gré à quitter la DRAC.)

Christine Albanel hier, Frédéric Mitterrand aujourd'hui peuvent bien pavoiser en affirmant que les DRAC et les SDAP sont sauvés. Ceci risque malheureusement à l'avenir de n'être, au train où vont les choses, qu'une réalité de papier. Il nous faut résister, et combattre cette politique qui voit en chaque agent public un coût qu'il faudrait réduire et non un atout pour le développement culturel de nos concitoyens et le rayonnement de notre pays. C'est à quoi s'emploie vous le savez, dans les DRAC, les SDAP, comme dans tout le ministère de la Culture, l'ensemble de la CGT-Culture.

Paris, le 9 mars 2010